



Conseil exécutif

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
info.regierungsrat@be.ch
www.be.ch/ce

Chancellerie d'Etat, case postale, 3000 Berne 8

Conférence cantonale bernoise
des handicapés (cch)
Madame la Députée Anita Herren
Madame la Députée Manuela Kocher
Hochfeldstrasse 18
3012 Berne

Votre référence :

Berne, le 24 novembre 2021

Notre référence : 2021.STA.1128

N° d'ACE : 1384/2021

Direction : Direction de la santé, des affaires sociales
et de l'intégration

Classification : Non classifié

Pétition « Les personnes avec un handicap ont besoin d'un porte-voix ! »

Mesdames les Députées, Mesdames, Messieurs,

Le 6 septembre 2021, la pétition « Les personnes avec un handicap ont besoin d'un porte-voix ! », munie de 4340 signatures, a été déposée auprès de la Chancellerie d'Etat. Elle demande que le financement des actuelles prestations de la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch) se poursuive, d'une part, et que la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) prévoie expressément la prise en compte systématique des personnes en situation de handicap, d'autre part.

Le Conseil-exécutif en a pris connaissance le 15 septembre 2021 (ACE 1078) et prend position comme suit.

Concernant la première revendication, nous renvoyons à la motion financière 126-2021 Herren-Brauen. Le Grand Conseil en a débattu à la session d'automne 2021 et l'a adoptée, chargeant le Conseil-exécutif de continuer à financer les prestations actuelles de la cch jusqu'à l'entrée en vigueur de la LPHand. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, compétente en la matière, a donc remanié le contrat de prestations 2022 qu'elle entend passer avec la cch en vue de financer, l'an prochain également, les tâches liées au rôle d'organisation faîtière qui incombent à celle-ci pour faire connaître les besoins des personnes en situation de handicap. Elle reconduira ensuite le contrat de prestations de cette manière jusqu'à l'entrée en vigueur de la LPHand.

La participation active et la prise en compte systématique de toutes les personnes en situation de handicap – la seconde revendication de la pétition – sous-tendent précisément le champ d'action attendu de la LPHand, qui entrera vraisemblablement en vigueur le 1^{er} janvier 2024. L'octroi de prestations de soutien en fonction des besoins est la pierre angulaire du nouveau système de financement et de prise en charge par sujet. Ce dernier requiert que l'on se fonde sur les besoins de soutien individuels, déterminés par le handicap, en tenant compte tant des possibilités que des objectifs des bénéficiaires. Sans la participation active de toutes les personnes en situation de

handicap qui font valoir leurs besoins, le nouveau système ne peut fonctionner : en d'autres termes, dans le cadre de la procédure d'évaluation des besoins, une personne en situation de handicap a non seulement le droit d'être incluse dans la procédure, mais elle est aussi tenue d'y prendre part.

Il est également prévu d'impliquer les personnes en situation de handicap au niveau du pilotage du système, notamment pour fixer les objectifs en matière de prise en charge et concrétiser les structures de celle-ci au moyen de la planification, l'un des instruments essentiels du pilotage. Des réglementations permettant d'assurer l'inclusion active des principales parties prenantes (personnes en situation de handicap et fournisseurs de prestations, organismes représentant leurs intérêts) seront adoptées par voie d'ordonnance lors de la planification de la prise en charge.

Dès lors, force est de constater que la requête en continuation du financement des actuelles prestations de la cch a été satisfaite et qu'il est donné suite à la volonté d'intégrer de manière systématique les personnes en situation de handicap dans les dispositions légales, dans le cadre du processus législatif en cours.

Le Conseil-exécutif vous remercie de bien vouloir tenir compte de ce qui précède.

Veuillez agréer, Mesdames les Députées, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil-exécutif



Beatrice Simon
Présidente du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
- Comité de pétition

Pièces jointes

- Pétition